



## Eceque j ai des droit en france?

Par **ramira**, le **03/08/2009** à **11:08**

Bonjour,

je suis une femme de 42 ans mariée et 3 enfants dont l'aîné est majeur j'ai vécu dans mon enfance dans des maisons de repos en France et étais scolarisée dans ces mêmes établissements. Mon premier séjour je l'ai fait à l'âge de 6 ans où je suis restée 1 an avant de rentrer en Algérie. Je précise que je suis asthmatique et me renvoie en France toujours avec la prise en charge de l'état algérien. Je reste au Béarn pendant 4 ans consécutifs et ça était comme ça jusqu'à ce que l'état décide d'arrêter la prise en charge. Là j'y vais avec mes propres moyens puisque j'ai 3 frères installés en France qui ont tous une bonne situation. Mon dernier voyage ça était en 1988 et 89. Maintenant j'ai la nostalgie du pays où j'ai passé mon enfance ça fait au moins 7 ou 8 ans que chaque année je renouvelle ma demande de visas et que l'on me les refuse. J'ai fait un recours auprès de l'ambassade ici en Algérie mais pas de nouvelles. Que puis-je faire? Merci beaucoup dans l'attente de votre réponse et bonne continuation.

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **20:11**

Bonjour,

étant au pays, vous ne pouvez demander qu'un visa court séjour et dans ce cas si le consulat vous le refuse, les recours n'aboutissent quasiment jamais. Il y a des conditions très strictes de ressources et de logement pour obtenir ce visa.

Selon ce que vous dites, il n'existe pas de titre de séjour qui pourrait vous être délivré pour vous installer durablement en France.

Par ramira, le **04/08/2009** à **23:20**

merci beaucoup pour votre reponse cordialement